

Montrouge, le 27 mars 2009

Destinataires :

Présidents de ligue, Présidents de comités départementaux
et Présidents de clubs

Objet :

Remboursement athlètes sélectionnés championnats de France

Mesdames, Messieurs,

Après avis et vote des présidents de ligue à la réunion du 15 Septembre 2008 et approbation du comité directeur fédéral lors de sa réunion du 17 Octobre 2008 il a été décidé que le remboursement des compétiteurs sélectionnés aux championnats de France Minimes/ Cadets/ Juniors/ Seniors Elites/ Katas et Equipes seraient versés directement aux clubs .

A cet effet vous trouverez ci-joint barèmes et conditions des remboursements pour les différents championnats pour la saison 2008/2009 ainsi qu'un document à nous retourner dûment complété pour les clubs concernés.

Espérant ainsi servir au mieux et le plus rapidement les clubs nous vous prions Mesdames Messieurs les Présidents de croire à nos sincères salutations



Michel GAUBARD
Trésorier